



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture  
Sous-préfecture de Narbonne  
Mission Collectivités et  
Développement Territorial  
Section Politiques  
Environnementales  
Affaire suivie par :  
Patricia Duhail  
Tél : 04.68.90.33.72  
[patricia.duhail@aude.gouv.fr](mailto:patricia.duhail@aude.gouv.fr)  
DP-2016-014

Narbonne, le 2 juin 2017

Le sous-préfet

à  
*Mesdames et Messieurs  
les membres de la commission  
(destinataires in fine)*

**Objet :** Commission de suivi de site (CSS) de la société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais.

**P. J. :** 1 arrêté modificatif.  
1 rapport d'activités.

La commission de suivi de site de la société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais se réunira le **vendredi 23 juin 2017 à 10 heures** à la mairie de Sallèles d'Aude (salle Paul Riquet).

L'ordre du jour prévisionnel est :

- Bilan 2014 à 2016, actualités 2017,
- Bilan d'activités de l'inspection de l'environnement,
- Espace de discussion.

Vous trouverez ci-joint, copie de l'arrêté modificatif de la CSS, vous voudrez bien informer votre représentant suppléant de cette transmission.

En votre qualité de membre de cette commission, je vous serais obligée de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet

  
Béatrice OBARA

37 bd Général de Gaulle - BP 820 - 11108 NARBONNE Cedex

Téléphone : 04.68.90.33.40 - Télécopie : 04.68.90.43.60

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h15/12h - 13h15/16h et le vendredi de 8h15/12h - 13h15/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

## **Membres de la Commission de suivi de site de la Société des Entrepôts et Distribution du Narbonnais**

### **Collège « administrations de l'Etat » :**

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement région Occitanie ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé LR ou son représentant.

### **Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :**

- M. Hubert BOU, conseiller municipal (titulaire) ou M. Roger BATAILLE, adjoint au maire (suppléant) pour la commune de Sallèles d'Aude,
- M. Christian LAPALU (titulaire) ou M. Henri MARTIN (suppléant) vice-présidents du Grand Narbonne,
- Mme Dominique GODEFROID (titulaire) ou M. Christian LAPALU (suppléant), conseillers départementaux.

### **Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :**

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Jean-Luc THIBAUT (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou Mme Lucette BONNETON (suppléante) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Jean-Pierre MARTINEZ (titulaire) ou M. Gilbert SALES (suppléant) de la société de protection de la nature LR,
- M. Arnaud CARAYON (titulaire) président de la société Carayon ou M. Jean-Charles TRIBILLAC (suppléant) responsable de site de la société Carayon.

### **Collège « exploitants des installations classées » :**

- M. Jean-Francois PERIS, responsable de la société Entrepôts et Distribution du Narbonnais (titulaire).

### **Collège « salariés des installations classées » :**

- Mme Marie LAUR, responsable administrative (titulaire) ou M. Stéphane GOUSSEAU, responsable sécurité (suppléant).